

**Ce texte a été retiré
par son auteur
le 11 octobre 2012**



N° 286

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 octobre 2012.

PROPOSITION DE LOI

relative à la sécurité intérieure en Nouvelle-Calédonie,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Philippe GOMES et Mme Sonia LAGARDE,
députés.